

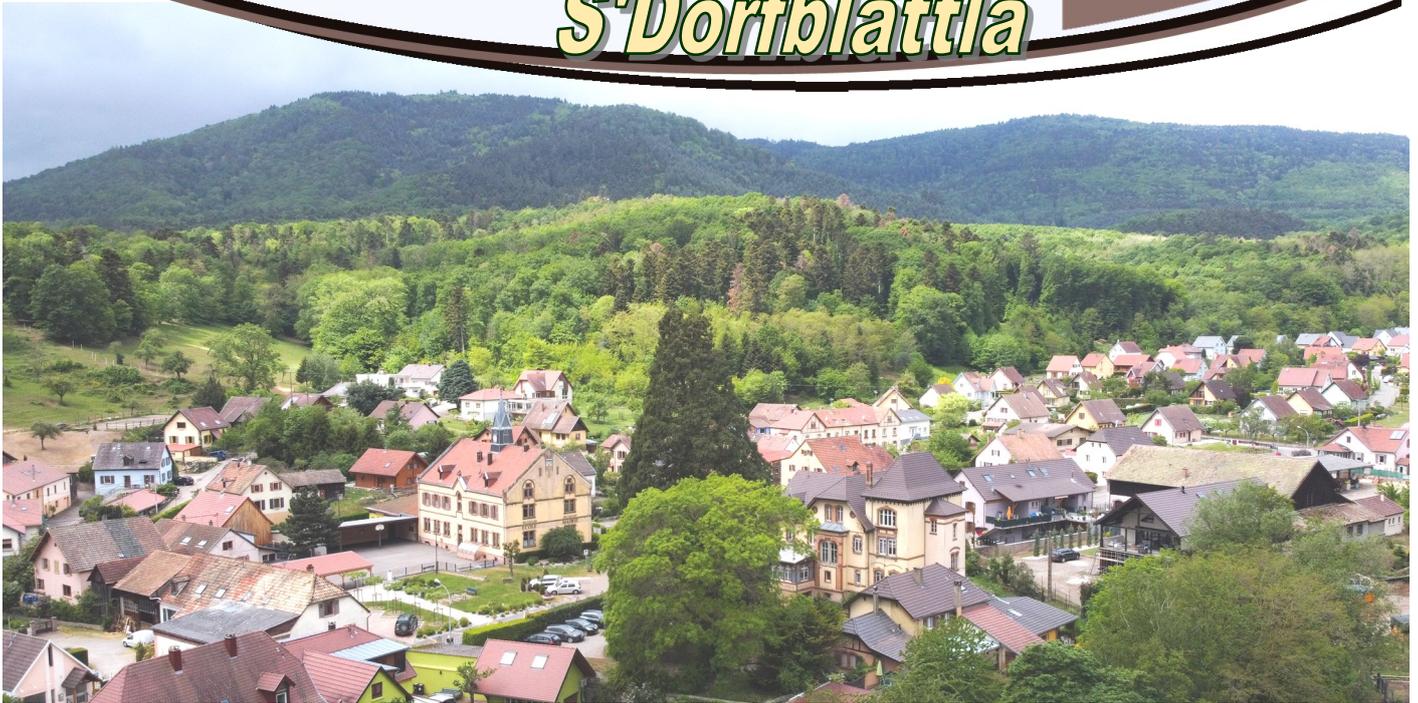
# Jungholtz

Bulletin municipal d'informations

*S'Dorfblättla*



2020 N°28  
Novembre



## ►► Bulletin d'Information

Photo : Daniel DIEBOLD

Chères Jungholtziennes,  
chers Jungholtziens,

Le monde est passé en veille ou plutôt il tourne au ralenti. Les espaces qui hier grouillaient de vie au quotidien sont devenus des lieux fantômes.

A travers le monde, les populations sont soumises à d'énormes restrictions, qu'il s'agisse des restrictions de voyage ou d'interdictions de rassemblements de masse. Il s'agit d'une réponse mondiale sans précédent à une maladie : le coronavirus Covid-19. Mais quand cela va-t-il cesser et quand pourrons-nous reprendre nos activités ? Il est clair que la stratégie actuelle de confinement n'est pas viable à long terme, mais ce dont les pays ont besoin, c'est d'une "stratégie de sortie" de crise, un moyen de lever les restrictions et de revenir à la "normale". C'est un énorme défi scientifique et sociétal.

La période de peur, de panique et d'angoisse que nous traversons nous oblige à remettre la pensée au centre de notre quotidien. Nous sommes confrontés à l'expérience inédite de devoir bouleverser totalement, pour un temps indéterminé nos pratiques journalières, du jour au lendemain, nous sommes contraints de réinventer notre quotidien.

Entrer en confinement a été un choc, une épreuve difficile. Qu'en sera-t-il au moment d'en sortir ? Quels changements ? Et dans quel sens ? Quelles pistes pour accompagner au mieux cette vie qui ne sera plus tout à fait comme avant... Mais sans doute meilleure car plus riche de sens !

Même si depuis les premiers attentats terroristes de 2015, les attaques se sont multipliées, les cibles visées sont nombreuses : des lieux de culte catholiques, une base de l'armée et des patrouilles de militaires, des policiers, un train... L'une des réponses politiques au terrorisme et à la radicalisation a été le déclenchement de l'état d'urgence.

Actuellement l'ensemble du territoire est placé au niveau urgence attentat. Le niveau urgence attentat est mis en place à la suite immédiate d'un attentat pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.



Avec l'ensemble des conseillers municipaux nous continuons à œuvrer au quotidien pour répondre aux exigences de l'État tout en gardant comme objectif principal la qualité de vie dans notre village. Nous continuerons de promouvoir toutes les initiatives permettant d'aller vers les autres, jeunes et moins jeunes, pour s'entraider, échanger, partager pour favoriser ce "bien vivre ensemble" qui nous est si précieux.

La municipalité est à votre écoute pour trouver avec vous des solutions pérennes, n'hésitez pas à nous en parler. Vous trouverez joint à ce bulletin un flyer d'une personne ressource qui propose une aide administrative et juridique. La municipalité serait prête à donner un coup de pouce à cette initiative mais avant tout engagement souhaite connaître votre point de vue et sollicite votre avis via le talon réponse à nous retourner.

Je suis aussi au regret de vous faire part de la décision, au vu des restrictions sanitaires actuelles, de ne pas organiser notre traditionnel repas de Noël avec nos aînés, ni de cérémonie des vœux. Toutefois nous mettons tout en œuvre pour trouver un autre moyen de garder ce contact important en cette période qui, même perturbée, se vaudra festive.

Dès à présent je vous souhaite pour cette fin d'année 2020 une belle période reposante et ressourçante. Mettons à profit ces moments pour nous recentrer sur l'essentiel, et œuvrons pour des jours meilleurs.

Guy HABECKER ■

## ►► Lancement de CANAL INFO 68

**CANAL INFO 68**, un nouveau média Alsacien, concentrant et regroupant les sources diverses d'actualité relatives au Haut-Rhin.

**CANAL INFO 68**, c'est un quotidien en ligne offrant de nombreux atouts parmi lesquels :

- L'accès à l'actualité de votre département en temps réel.
- Le choix en 12 rubriques principales, de vos thématiques préférées.
- Le traitement local et national de l'information.
- L'ajout du direct à l'écrit par 10 chaînes d'infos intégrées.

**CANAL INFO 68** peut aussi relayer les informations relatives à la commune, qu'il s'agisse d'actions publiques ou d'événements, parmi lesquels :

- Prochains conseils municipaux,
- Communiqués officiels,
- Infos pratiques,
- Manifestations prévues (spectacles, salon, brocantes, festivités,...).

Retrouvez **CANAL INFO 68** sur votre ordinateur ou tablette ([www.canal-info68.com](http://www.canal-info68.com)), ou sur mobile Android et très prochainement IOS.

**CANAL INFO 68** est **GRATUIT en ligne**, mais il est également possible de **s'abonner à l'application mobile** (à partir de 2,99 €/mois) enrichie de contenus exclusifs :

- infos À LA UNE reçues en notifications,
- application garantie SANS PUBS,
- et bientôt l'accès à un bouquet TV EXCLUSIF !

**CANAL INFO 68**  
L'actualité du Haut-Rhin

ACCÉDER À L'ACTUALITÉ EN TEMPS RÉEL DE VOTRE DÉPARTEMENT. CHOISIR EN 12 RUBRIQUES PRINCIPALES, VOS ARTICLES PRÉFÉRÉS. BÉNÉFICIER À LA FOIS DU TRAITEMENT LOCAL ET NATIONAL DE L'INFORMATION. AJOUTER LE DIRECT À L'ÉCRIT PAR 10 CHAINES D'INFOS ACCESSIBLES EN LIGNE.

**CANAL INFO 68, C'EST TOUT CELA ET BIEN PLUS ENCORE !**

CANAL INFO 68 est un nouveau média privilégiant à la fois l'actualité de proximité et l'analyse indépendante d'un quotidien départemental.

QUEL QUE SOIT VOTRE DÉSIR D'INFORMATION, CANAL INFO 68 VOUS DONNE ACCÈS À L'ACTUALITÉ EN TEMPS RÉEL, EN 12 RUBRIQUES PRINCIPALES ET THÉMATIQUES ASSOCIÉES :



Retrouvez **CANAL INFO 68** sur votre ordinateur ou tablette ([www.canal-info68.com](http://www.canal-info68.com)), sur mobile Android et ios (tapez **CANAL INFO 68** dans votre store).

CANAL INFO 68 est GRATUIT en ligne, mais installer pas à vous abonner à notre application mobile (à partir de 2,99 €/mois) enrichie de contenus exclusifs :

- vidéos à la demande des médias partenaires;
- bouquet de chaînes télévisées enrichissant plus encore l'accès aux médias généralistes et thématiques;
- infos À LA UNE reçues en notifications mobile.



Accédez depuis votre smartphone à de nouvelles émotions !

CANAL INFO 68 c'est pour vous... et c'est MAINTENANT !

Découvrez vite votre nouveau média d'information de proximité sur [www.canal-info68.com](http://www.canal-info68.com)



• Découvrez vite notre site [www.canal-info68.com](http://www.canal-info68.com)



## Gestion des animaux domestiques Informations utiles

►► **Fichier national d'identification - I- CAD - [www.i-cad.fr](http://www.i-cad.fr) - pour toutes les démarches liées à l'animal**

Le site de référence réunit toutes les informations concernant l'identification des animaux carnivores domestiques. Sous délégation du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la société I-CAD a pour mission la gestion du Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques en France.

Créée en 2012, la société I-CAD est co-dirigée par la Société Centrale Canine (SCC) et le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SNVEL).

Centre d'appels : **09 77 40 30 77**

coût d'un appel local - non surtaxé - [contact@i-cad.fr](mailto:contact@i-cad.fr)

112-114 avenue Gabriel Péri - 94246 L'Hay les Roses Cedex

[www.identifier-mon-animal](http://www.identifier-mon-animal)

Téléchargez  
Filalapat

- Animal Perdu
- Animal trouvé
- Mentions légales
- Actualités

RESTEZ CONNECTÉ(E) !

## ►► La Maison de Adolescents du Haut-Rhin

La Maison des Adolescents du Haut-Rhin a le plaisir de proposer aux parents d'adolescents, entre 12 et 18 ans, un atelier sur l'utilisation des médias sociaux :

« **Éducation aux médias numériques** »



L'atelier sera animé par Yannick CLAUDE, éducateur spécialisé et Sylvain FREYBURGER, intervenant sur la radio mulhousienne MNE. Des séances afin d'échanger, informer et réfléchir à l'utilisation des médias sociaux et nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le nombre de places étant limité, l'inscription préalable est obligatoire au 03 89 32 01 15 ou [resoado@mda68.fr](mailto:resoado@mda68.fr)

MDA68 - 8, rue des Pins - 68100 MULHOUSE - Tél. : 03.89.32.01.15

Rejoignez-nous sur [@maisondesados68](https://www.facebook.com/maisondesados68) - <https://maisondesados.haut-rhin.fr/>



## Grands Anniversaires

C'est avec plaisir que les représentants de la municipalité ont pu se rendre en ce début du mois de septembre (période non confinée) chez M. Rémi BRUCKER pour fêter avec lui ce grand anniversaire.

Rémy et son épouse Marlyse sont revenus dans leur village natal après de nombreuses années à vaquer à leurs obligations professionnelles.

Quel bon moment passé à évoquer les souvenirs de leur jeunesse dans notre village, mais pas que les souvenirs de jeunesse ! ... les exploits plus récents aussi étaient de la partie ☺ ...



Neveu de Pierre SCHWAMM, directeur de la Musique Harmonie de Jungholtz (1976-1993), pas étonnant que Rémy se soit autant investi dans cette formation.

Nous lui souhaitons encore de pouvoir participer durant de nombreuses années aux répétitions et concerts de notre Musique Harmonie de Jungholtz. Une excellente santé pour lui permettre de vivre ses envies et de réaliser tous ses rêves .

*Joyeux Anniversaire* et tous nos souhaits pour l'année à venir.



## Bon anniversaire aux confinés !

Pas de grande fête familiale cette année pour souffler les bougies d'anniversaire ... et pour cause, un tout petit virus, même pas visible, qui change radicalement notre mode de vie !

Après le premier confinement du printemps on était en droit de penser que la vie reprendrait son cours habituel ! Eh bien non !

Prendre un an de plus en cette période de confinement, partager les chansons d'anniversaire par Skype ... nous impose donc de savoir faire contre mauvaise fortune bon cœur, de savoir faire preuve d'humour et de philosophie.

Cependant la municipalité souhaite être "présente" pour mettre à l'honneur nos doyens fêtant un grand anniversaire, et si cette présence ne peut être physique en raison des règles sanitaires, elle le sera en pensée et en action, par la remise du traditionnel panier garni.

Nous souhaitons un très *Joyeux Anniversaire* à nos aîné(e)s et les assurons de toutes notre sympathie et de notre disponibilité pour répondre à leurs demandes.

### 90 ans

◆ FALLECKER née BAUDOUIN Andrée 31/10/1930

### 85 ans

◆ GUEBEL née TSCHAEN Jeanne 30/11/1935



Durant le 1<sup>er</sup> semestre nous aurons le plaisir de fêter les **95 ans** de

- ◆ MISTLER Auguste - 24/01/1926
- ◆ FRICKER Claude - 01/02/1926
- ◆ BIHRY Marie Madeleine - 13/04/1926
- ◆ ALTHEIMER Lucien - 06/07/1926

### 85 ans

- ◆ GUEBEL Gilbert - 26/09/1936
- ◆ TSCHAEN née RINCKENBACH Gabrielle - 17/02/1936

### 80 ans

- ◆ BLUEM Pierre - 16/06/1941
- ◆ FEY Harald - 15/01/1941
- ◆ GIARDINO Jean - 29/03/1941
- ◆ GONCALVES Manuel - 13/09/1941
- ◆ ROSIER Nedka - 11/01/1941

## Un nid de chevaliers brigands : le château de Jungholtz du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècles (3<sup>ème</sup> partie)

Bertrand RISACHER

### Un voisin bien turbulent, Wersich Bock de Stauffenberg

Ce seigneur fut le seul possesseur du château à partir de 1449. Les Stauffenberg étaient originaires de l'Ortenau, où ils sont cités dès 1316. Hans Erhart, père de Wersich, fut bailli de Rouffach en 1422 et landvogt d'Autriche en 1426. Le frère de Wersich Bock, Georg, était grand bailli du Haut-Mundat en 1473. Wersich Bock était capitaine dans l'armée des margraves de Bade lors de la bataille de Seckenheim en 1462.



Les tensions reprirent avec Sultz au sujet du ban de Jungholtz. Wersich Bock de Stauffenberg reprit l'argumentation de Heinrich de Rodersdorf en 1399 et engagea avec la ville un procès qui dura de 1455 à 1468. Une enquête fut faite à la demande des magistrats et de la communauté de Sultz contre Wersich de Stauffenberg au sujet des limites et de certains droits sur lesquels il avait des prétentions. Wersich disait que Jungholtz formait un ban distinct de Sultz, avec sa propre justice, son prévôt, ses forestiers et autres serviteurs chargés de garder le ban. Il décrit le ban avec ses bornes séparatives et affirme que si le ban de Jungholtz se trouve enclavé dans celui de Sultz, il n'en a jamais fait partie. En outre, il avance que le couvent de Thierenbach et ses forêts étaient dans le ban de Jungholtz et que Sultz y avait usurpé le droit de glandée. Il rappelle que les sires de Jungholtz avaient donné le château à l'évêque de Strasbourg, mais qu'ils avaient conservé les droits de ban et de juridiction comme biens allodiaux, transmis comme tels à leurs héritiers. Wersich donne enfin la liste des propriétaires depuis les origines jusqu'à son investiture.

La ville répliqua qu'on n'avait jamais vu un ban enclavé dans un autre ban. Par ailleurs, les déclarations de Wersich de Stauffenberg étaient contraires aux lettres d'investiture de l'évêque. Les bornes dont parlait Wersich étaient relatives à

des biens propres, mais le ban dans laquelle se trouvait Jungholtz avait toujours été aborné, soit par des pierres-bornes, soit par des arbres-lisières. Le jugement arbitral en 30 points décida que Jungholtz n'avait pas de ban distinct et que le règlement précédent entre Sultz et le sire de Rodersdorf serait exécuté en sa forme. Le litige avait cependant traîné durant 23 ans.

Mais Bock de Stauffenberg n'en resta pas là, et de son château qu'il consolida en 1465, il organisa des raids contre les villes de la région. Il s'aventura parfois très loin : ainsi, ayant eu querelle avec certains nobles de Lorraine, il envahit le Wackenthal. Les gens de Munster ayant voulu s'opposer à son passage avec le butin qu'il avait fait, il les tailla en pièces et s'enfuit avec son butin à Herrlisheim. Le 7 juillet 1466, la ville de Mulhouse se plaignit auprès de Wersich Bock de Stauffenberg dont les hommes de main avaient molesté et rançonné Nikolaus Armbruster, bourgeois de la ville, près de Schœnensteinbach. Ils s'étaient emparés de son arbalète, de son carquois et de sa bourse. Ces biens ne lui furent pas rendus malgré le paiement d'une caution. Le 26 juillet de la même année, Wersich donna sa version des faits et conclut, faisant ainsi preuve de sa mauvaise foi, que les biens dudit Armbruster ne lui seraient pas rendus.

Ses activités ne s'arrêtèrent cependant pas là. Le château de Jungholtz était aussi une prison pour le compte d'autres seigneurs. En 1468, les Confédérés suisses envahirent les domaines des Habsbourg dans le Sundgau où ils incendièrent 16 châteaux, 40 villages et 6000 maisons. Ils s'emparèrent en outre de Wattwiller et obligèrent les habitants à leur prêter serment. Après leur départ, le bailli autrichien marcha sur la petite ville avec 800 hommes, la livra au pillage et conduisit comme prisonniers à Ensisheim les bourgeois qu'il captura. Le prévôt et les magistrats furent transférés au château de Jungholtz. Ils purent racheter leur liberté, le premier pour 400 florins, les autres pour 750. A ces raids, ces rançonnements et ces guerres privées, il faut ajouter les menaces venant de l'ouest, liées à la fin de la guerre de Cent ans dans le royaume de France. On ignore si Jungholtz eut à



souffrir du raid des "Grandes Compagnies" en 1439 et surtout de celui des Armagnacs, en 1444-1445, sous la conduite du Dauphin Louis. Il faut enfin ajouter à ce fléau endémique de la guerre les épidémies, relativement fréquentes à cette époque.

Wersich Bock de Stauffenberg décéda en 1469. Son fils fut inféodé du château par Conrad de Bussnang. En 1471, Hans Erhart de Stauffenberg décéda à son tour et le château fut alors inféodé à Georg de Stauffenberg, frère de Wersich et dernier représentant mâle de la lignée, et à Rheinhart de Schauenburg et Jean de Morimont, tous deux beaux-frères de Hans Erhart. Le fief était possédé en commun par ces trois personnes :

*mannlehen Jungholtz burg und stettlin in Sultz bann gelegen als das mit sinen graben begriffen ist und not witter. Item die vischunz des wassers der Ryntbach biz an die judengassen.*

Il est à noter la description très précise du contour du fief et la situation du château dans le ban de Soultz. Désormais, les autorités voulaient éviter tout conflit de bornage.

Pendant que Jungholtz était aux mains de ces trois seigneurs, les biens des Habsbourg en Alsace furent engagés au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. Ce dernier chercha à dominer toute la région, de façon à relier ses terres des Pays-Bas à ses possessions bourguignonnes. La politique énergique de son bailli en Alsace, Peter de Hagenbach, lui valut l'hostilité des villes et des seigneurs. Une série de conflits armés se déroula de 1474 à 1477. Un épisode faillit déclencher une guerre entre l'évêque de Strasbourg et la Bourgogne. En effet, un bourgeois de Soultz avait contrevenu à une ordonnance de Conrad de Bussnang concernant les mœurs. Il s'était réfugié à Rimbach, où il se fit recevoir bourgeois, puis il retourna à Soultz pour braver ses juges, se croyant fort de sa nouvelle qualité de sujet habsbourgeois. Mais les juges passèrent outre et il fut jeté

en prison. Peter de Hagenbach ordonna alors de s'emparer de tout Soultzien et bientôt cinq d'entre eux se retrouvèrent dans les prisons d'Ensisheim. L'affaire fut arrangée grâce à l'entremise de quelques gentilshommes en 1473. L'incident était clos mais la paix ne dura pas.

En 1475, Rheinhart de Schauenburg se retrouva seul possesseur du château et du fief épiscopal. En 1482, il possédait l'ensemble du vallon de Rimbach, ayant été inféodé du fief habsbourgeois. Il était gendre de Wersich Bock de Stauffenberg, beau-frère de Jean de Morimont et créancier de Gaspard de Morimont, bailli autrichien. La querelle va se répéter avec Soultz et prendre une extension dont aucun des protagonistes ne soupçonnait l'ampleur. En septembre 1497 débutèrent les premiers incidents de ce que l'on appela la guerre du Haut-Mundat.

Le château de Jungholtz a beaucoup fait parler de lui durant son histoire. Profitant de leur indépendance de fait, ses propriétaires, qui changèrent souvent au Moyen Age, s'en servirent volontiers comme un repaire d'où partaient des raids de pillage. Ces seigneurs brigands étaient protégés par les murs de la place forte et aussi par son statut compliqué. A plusieurs reprises, le suzerain tenta de les déloger, mais pour les remplacer par des successeurs qui ne valaient pas mieux ! L'époque 1349-1474 correspond à une ère de calamités naturelles et de dislocation des grandes entités politiques. D'où la recrudescence des guerres privées et du brigandage. Ainsi dans les pays de l'Autriche antérieure, la chevalerie était mal tenue en main et la noblesse livrée à elle-même. Les seigneurs de Jungholtz, généralement vassaux en même temps de l'évêque de Strasbourg et des Habsbourg, sont un bon exemple de cette noblesse turbulente.

Bertrand RISACHER ■



## Liste des Maires du village depuis sa création



	Prénom / Nom	Date	Durée du mandat
1	Henri LATSCHA	1880	10
2	Jacques SCHWARY	1890	1
3	Edouard LATSCHA	1891	14
4	Joseph ACKERMANN	1905	9
5	Paul LATSCHA	1914	5
6	Joseph ACKERMANN	1919	3
7	Joseph ANNAHEIM	1922	5
8	Aloyse RIETHMULLER	1927	2
9	Charles LATSCHA	1929	1
10	Joseph MEYER	1930	5

11	Joseph ACKERMANN	1935	5
12	Joseph WACKHERR	1940	5
13	Paul BROBECKER	1945	1
14	Eugène DISSEL	1945	26
15	Jules MEYER	1971	12
16	Pierre GRIMM	1983	6
17	Roland SCHMITT	1989	12
18	Daniel MARZOLF	2001	2
19	François MEYER	2003	11
20	Guy HABECKER	2014 à ce jour	

## Commission des travaux



Désignation d'un membre supplémentaire à la commission des travaux.

M. Marc KAUFFMANN rejoint la commission des travaux en remplacement de M. Marcel ZINK qui a démissionné.

Par ailleurs, M. Florent ISSLER est nommé référent de cette commission à la place de M. Marcel ZINK.

## TRAVAUX SUR LES RESEAUX HUMIDES

Les travaux rue du Binsbourg et rue Henri Latscha sont en bonne voie, non sans quelques surprises ... mais quel chantier se déroule dans son intégralité sans surprise ? ☺

La phase de renouvellement des branchements rue Latscha est en cours.



Sans aléas les enrobés sont programmés pour le 16 ou 17 novembre, d'ici là, la société Lingenheld, doit achever le renouvellement des branchements AEP [Alimentation Eau Potable] et poser l'ensemble des aménagements de voirie prévus.



**Rue du Binsbourg** : L'évolution du chantier sur cette phase est correcte, la cadence de pose est d'environ de 30 m/j.



Ainsi lors de la pose des réseaux EP [Eau Pluviale] et EU [Eau Usée] ainsi que leurs branchements associés il a fallu remplacer par de la fonte, un ancien branchement en PVC complètement écrasé.



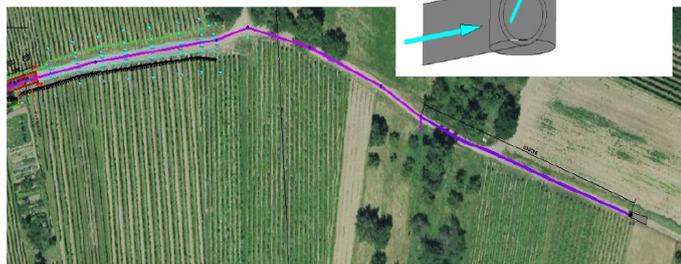
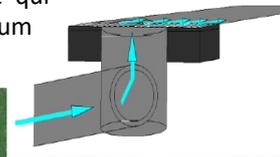
Par ailleurs, lors de l'étude des travaux pour le traitement des problématiques d'eaux pluviales forestières rue du Binsbourg, il était prévu un remodelage du chemin en déblais/remblais. La mise en place de modules béton hexagonaux sur la partie en amont et la mise en œuvre d'enrobé au carrefour avec la rue du Binsbourg, dans le but d'améliorer les écoulements vers l'aval du chemin.

Ces travaux devaient permettre de canaliser l'eau jusqu'à un fossé existant sur plans. Ces eaux auraient été acheminées jusqu'au fossé de la rue de Soultz. Cependant en allant sur site, il s'avère que le fossé, n'ayant pas été entretenu depuis des dizaines d'années, n'est plus existant et que le "rouvrir" est beaucoup trop compliqué car situé sur plusieurs propriétés privées.



Il a donc fallu envisager une autre solution pour évacuer les eaux pluviales forestières. Pour cela, la meilleure des solutions proposée a été de rallonger de 100m les canalisations sur le chemin du Unterer Binsburgweg.

L'extrémité du réseau sera équipée d'un diffuseur (grille avaloir fonctionnant à l'inverse installée sur le dernier regard de visite) autour duquel une zone d'environ 20 m<sup>2</sup> sera revêtu d'une dalle béton, ce qui aura pour effet de limiter au maximum le ravinement du chemin en aval.



L'ensemble des travaux supplémentaires représentent un surcoût de 36 176.92 € TTC.

### Rénovation de l'éclairage public

Au courant du mois de décembre 2020, c'est un autre chantier qui va débiter.

En effet le programme de modernisation du réseau d'éclairage avec la mise en place de l'éclairage basse tension continue. La nouvelle tranche concernera la rue de Soultz et la rue de Rimbach.

Puis au courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021, il nous restera à effectuer le remplacement des lampadaires de la rue de Thierenbach, la rue des Fleurs et la rue du Tilleul.

A la fin de cette dernière tranche, l'intégralité de la commune sera équipé en éclairage 100 % LED.

Ce nouveau dispositif lumineux, moins énergivore et plus durable permettra aussi de baisser l'intensité lumineuse à partir d'une certaine heure, permettant encore de diviser la facture "consommation".

Évidemment ce passage à la technologie LED n'est pas toujours simple, il ne s'agit pas juste de changer une ampoule, il faut parfois changer toute une partie du lampadaire en remplaçant la tête. Ce changement a également un coût : près de 500 € hors taxe pour chaque lampadaire, en partie subventionné dans le cadre de la transition écologique.

### Le 'Parc' fait peau neuve

C'est un très beau chantier de réaménagement qui est en train de sortir des cartons du service technique municipal.

L'aire de jeux situé dans le Parc est un lieu d'épanouissement pour les jeunes enfants.

Afin d'être en conformité avec la réglementation, les éléments trop anciens ont été retirés et remplacés par de nouvelles structures. Le gazon sera remis à neuf et un revêtement amortissant sera installé sous les diverses structures dédiées aux enfants.

Pour les 3 – 6 ans, balançoire, jeux à ressort, tourniquet et une belle structure avec un toboggan.

Pour les plus grands, les terrains de basket, de pétanque et le terrain de tennis.

L'aménagement est complété par une table et bancs en bois.

**Il est utile de rappeler qu'il est impératif de respecter les consignes indiquées sur les panneaux d'affichage installés à l'entrée du Parc.**

**Par ailleurs lorsque les enfants accèdent à cette zone, ils sont sous la responsabilité de leurs parents.**





**Campagne d'information et de prévention**

Information de l'ARS Grand Est [Agence Régionale de Santé] destinée à sensibiliser les particuliers aux risques liés à l'amiante lors de travaux de rénovation

**Amiante : les bons gestes à connaître**

L'amiante est une fibre minérale qui a été largement utilisée dans les matériaux de construction, notamment pour ses propriétés isolantes. En France, son usage et sa vente sont interdits depuis 1997 du fait de ses conséquences néfastes sur la santé en cas d'inhalation de fibres. Néanmoins, l'amiante reste présent dans de nombreux bâtiments construits avant cette date, une vigilance est donc de mise lors de rénovations lorsque le bâtiment date d'avant 1997.

De nombreux particuliers effectuent eux-mêmes des travaux de rénovation dans leur habitation : D'autant plus qu'il est impossible de déterminer à l'œil nu si un matériau contient de l'amiante. Il existe des matériaux pour lesquels l'amiante a été très utilisé et dont il faut particulièrement se méfier : toitures et canalisations en amiante-ciment, dalles de sol, enduits, faux-plafonds, flocages,

Le risque de développer une maladie suite à l'inhalation de fibres d'amiante augmente avec la quantité de fibres inhalées, mais est impossible à déterminer avec précision. Pour toute manipulation d'un matériau contenant de l'amiante, toutes les précautions nécessaires doivent être prises afin de limiter, au maximum, la libération de fibres et ainsi, éviter tous risques éventuels pour la santé.

Pour mieux informer les particuliers qui pourraient s'exposer aux fibres d'amiante lors de travaux de rénovation de leur logement, l'Agence Régionale de Santé Grand Est, dans le cadre du Plan

Régional de Santé Environnement (PRSE3), met en place une campagne de communication intitulée

**«L'amiante, ce boulet».**

Cette campagne s'appuie sur un site internet dédié : <http://www.lamiante-ce-boulet.fr>

et sur la diffusion d'affiches, de dépliants et de messages sur les réseaux sociaux.

Les objectifs de cette campagne sont multiples :

- ▶ faire connaître les risques liés à l'amiante, souvent invisibles et sous-estimés par les particuliers,
- ▶ permettre de mieux appréhender la réglementation,
- ▶ diffuser les conseils pour se protéger,
- ▶ protéger son entourage et l'environnement.

Liens utiles - Site internet destiné aux particuliers : "L'amiante, ce boulet !" <https://www.lamiante-ce-boulet.fr/>

**En savoir plus :**

- ✓ Rubrique Grand Public : Protégez votre santé, Habitat, Espace clos, Amiante <https://www.grand-est.ars.sante.fr/amiante-2>
- ✓ Amiante : travaux et bricolage <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/amiante-travaux-et-bricolage-le-reperage-une-etape-essentielle>
- ✓ Dossier amiante (Ministère de la santé) <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/exposition-a-l-amiante>
- ✓ Animation vidéo - <https://youtu.be/ATM4NEq22LO>

**AGIR EN 3 ÉTAPES**

**1 DE L'AMIANTE CHEZ MOI ?**  
Je vais faire des travaux, je ne sais pas si les matériaux concernés contiennent de l'amiante.  
Le permis de construire de mon logement a été délivré avant le 1<sup>er</sup> juillet 1997 : je suis peut-être concerné par l'amiante.  
Je consulte :  
▶ Le diagnostic fourni lors de la vente du logement (logement acheté après le 1<sup>er</sup> septembre 2002)  
▶ Les documents établis lors de la construction du logement  
▶ Le schéma "où se cache l'amiante" sur notre site.  
Selon l'ampleur des travaux envisagés, un repérage avant travaux/démolition par un diagnostiqueur certifié est recommandé.  
Retrouvez la liste des diagnostiqueurs certifiés [www.lamiante-ce-boulet.fr](http://www.lamiante-ce-boulet.fr)

**2 JE FAIS APPEL A UN PROFESSIONNEL DU BÂTIMENT**  
Le propriétaire de l'immeuble/du logement est tenu de communiquer le **diagnostic amiante** à toute personne appelée à réaliser des travaux dans l'immeuble, quelle que soit leur nature. Pour des travaux importants, un diagnostic complémentaire peut être nécessaire.  
**JE SOUHAITE RETIRER LES MATÉRIAUX AMIANTÉS :**  
■ **Je sollicite un professionnel certifié**  
L'entreprise certifiée réalise les travaux dans des conditions optimales limitant au maximum la libération de fibres d'amiante et donc leur possible inhalation. Son expertise est nécessaire en particulier pour les travaux de retrait et de confinement de matériau amiante.  
■ **Je fais moi-même mes travaux**  
Je suis responsable des éventuelles conséquences pour moi, mon voisinage et l'environnement. **Je veille donc à prendre les précautions suivantes :**  
▶ Protéger les autres : tenir à distance les personnes non concernées par les travaux.  
▶ Porter une combinaison et des gants jetables, et à minima un masque respiratoire filtrant à usage unique, de protection FFP3.  
▶ Mouiller le matériau ou le fixer avec un produit adapté pour limiter l'émission de poussières. Éviter d'endommager le matériau. Ne pas casser le matériau, le dévisser si possible. Éviter les chocs lors de la manipulation. Ne pas utiliser d'outil de coupe rapide (meuleuse, scie circulaire, ...) Retirer ou protéger le mobilier et les objets personnels.

**3 APRÈS TOUTE INTERVENTION SUR DES MATÉRIAUX AMIANTÉS**  
Je nettoie soigneusement le local ainsi que l'outillage. Passez un chiffon humide (en aucun cas un balai) sur les surfaces et sur votre matériel.  
▶ Je n'utilise pas d'aspirateur, les petites fibres ne seront pas retenues par le filtre et seront expulsées dans toute la pièce.  
▶ Je me lave soigneusement sous la douche corps et cheveux.  
**QUE FAIRE DE MES DÉCHETS ?**  
Je place mes déchets (déchets de chantier, équipements de protection, chiffons...) dans des conteneurs étanches avec la mention "amiante". Le transport et l'élimination des déchets dans les filières adaptées doivent être réalisés conformément à la réglementation.  
**RÈGLEMENTATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS**  
▶ Les déchetteries qui acceptent les déchets amiante.  
▶ Les entreprises de traitement de l'amiante, certifiées.  
▶ Les obligations de conditionnement.  
[www.lamiante-ce-boulet.fr](http://www.lamiante-ce-boulet.fr)

## » Lancement du nouveau crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des locaux des TPE et des PME à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020



**GOVERNEMENT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, et Alain Griset, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises, annoncent les conditions **du nouveau crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des locaux des TPE et PME**, qui est disponible depuis le 1<sup>er</sup> octobre.

Annoncé dans le cadre de « France Relance », ce crédit d'impôt exceptionnel est destiné aux TPE et des PME, de tous secteurs d'activité confondus, soumises à l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés, propriétaires ou locataires de leurs locaux, qui engagent des travaux d'amélioration d'efficacité énergétique de leurs bâtiments (bureaux, commerces, entrepôts...).

**Le montant de ce crédit d'impôt est de 30% des dépenses éligibles, dans la limite de 25 000€ par entreprise.**

Cette aide qui vise à accompagner la transition écologique des TPE et des PME, est ouverte pour les dépenses engagées entre le 1<sup>er</sup> octobre 2020 (devis daté et signé postérieurement au 1<sup>er</sup> octobre) et le 31 décembre 2021.

**Les travaux de rénovation énergétique éligibles sont les suivants :**

- Isolation : combles ou de toitures, murs, toitures-terrasses
- Chauffe-eau solaire collectif
- Pompe à chaleur (PAC) Chaudière biomasse collective
- Ventilation mécanique

- Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur ou à un réseau de froid
- Systèmes de régulation/programmation du chauffage et de la ventilation

En outre-mer uniquement : réduction des apports solaires par la toiture ; protections des baies contre le rayonnement solaire ; climatiseur performant.

L'obtention de l'aide sera conditionnée à la réalisation des travaux par un professionnel qualifié reconnu garant de l'environnement (RGE). Le crédit d'impôt est cumulable avec les autres aides déjà existantes, comme les certificats d'économies d'énergie (CEE).

Les dépenses éligibles engagées (devis signé) devront être déclarées au cours de l'année concernée par la déclaration d'impôt (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés). L'assiette de la dépense éligible intègrera le montant total hors taxe des dépenses (incluant le coût de la main d'œuvre, une éventuelle assistance à maîtrise d'ouvrage).

Pour se renseigner et bénéficier de conseils quant aux travaux à entreprendre ou aux conditions de l'aide, les entreprises peuvent :

- ✓ contacter les conseillers FAIRE via le site [www.faire.gouv.fr](http://www.faire.gouv.fr)
- ✓ appeler le numéro de téléphone national : 0 808 800 700
- ✓ se rendre dans l'espace FAIRE le plus proche <https://www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller>

**Pour en savoir plus sur « France Relance », rendez-vous sur l'espace web dédié : [planderelance.gouv.fr](http://planderelance.gouv.fr).**



## Information Environnement

**PROTÉGEONS NOTRE SANTÉ  
TOUT EN PRÉSERVANT LA PLANÈTE...**



### » C'est un autre fléau de la crise du Covid-19.

De plus en plus de masques et gants jonchent les rues. "Quand certains sortent des transports en commun où le masque est obligatoire, ils s'en débarrassent aussitôt". **Et du trottoir à la mer, il n'y a qu'un pas.**

L'association Opération mer propre vient en effet d'en retrouver au fond de la Méditerranée. "On les attendait, ils sont arrivés, mais pas au bon endroit", ironise l'association sur son compte Facebook. "Si rien ne change, ça va devenir un vrai désastre écologique et peut être même sanitaire". Il faut dire que ces "nouveaux mégots" sont des déchets très polluants qui prennent de **400 à 450 ans pour se dégrader** selon plusieurs associations.

### » Un risque de contamination

"Un masque par terre, en plus de générer une pollution, c'est une rupture dans notre chaîne commune de protection face au virus, car c'est potentiellement un déchet infecté que l'on met dans l'espace public". "Il y a quelque chose d'assez paradoxal à chercher à se protéger soi-même du virus tout en participant potentiellement par ailleurs à sa propagation".



### STOP AUX LINGETTES DANS LES TOILETTES !

Certaines personnes, le plus souvent par ignorance, jettent les lingettes dans les toilettes plutôt qu'à la poubelle (même celles estampillées 'biodégradables' ou 'sans risque pour les canalisations'). Cela peut avoir un impact **IMPORTANT** sur l'environnement aquatique. Seul le papier toilette doit être mis dans la cuvette des WC.

Dans les pires des cas, ces bouts de tissu en cellulose se coincent dans les canalisations et bloquent les pompes qui servent à faire circuler l'eau. Ces dysfonctionnements nécessitent des interventions, de la maintenance et génèrent donc un surcoût annuel qui pourrait se répercuter sur la facture d'eau des usagers !



Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser.

Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement. **L'attestation est à présenter lors de certaines démarches**

(inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une attestation de situation administrative. Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté

(JDC).

**La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile** (ou de celle où est situé l'organisme auprès duquel vous avez fait élection de domicile). ■

## Appel au Civisme



De nombreux riverains se plaignent de la vitesse excessive des véhicules dans notre village et des risques pour les piétons.

Pour rappel, la vitesse est limitée à 50 km/h dans le village et à 30 km/h sur les tronçons

sensibles comme la rue de Rimbach à proximité de l'école.

Vous êtes donc invités à lever le pied pour votre propre sécurité et celle de nos piétons et de nos enfants.

## Programme "Habiter Mieux 68"

**Enjeux de l'opération :** Lutter contre la précarité énergétique en soutenant les rénovations énergétiques de propriétaires occupants, en particulier très modestes - Lutter contre l'habitat indigne, dégradé et non-décent - Augmenter l'offre de logements locatifs en conventionnement

### DÉLÉGATION LOCALE

Direction départementale des territoires (DDT) du Haut-Rhin  
Cité Administrative  
3 rue Fleischhauer  
68020 Colmar cedex  
Tél. : 03 89 24 84 11  
E-mail : [ddt-anah@haut-rhin.gouv.fr](mailto:ddt-anah@haut-rhin.gouv.fr)

ALSACE Conseil départemental HAUT-RHIN

Bien vous chauffer tout en **réduisant le montant de vos factures.**

**Vous êtes propriétaire d'un logement mal isolé et vous souhaitez le rénover ?**

**Bénéficiez jusqu'à 60%** de subventions sur vos travaux

**ADIL 68**  
Point Rénovation Info Service  
**03 89 21 75 35**  
contact@adil68.fr  
Pour votre demande en ligne : [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)  
Pour toutes informations générales : [www.anah.fr](http://www.anah.fr)



### Le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » :

Il s'agit d'un dispositif mis en place à l'initiative du Conseil départemental du Haut-Rhin en partenariat avec l'Anah mobilisant des aides financières à destination des propriétaires occupants et bailleurs dans l'objectif d'améliorer leur habitat.

### Deux acteurs mobilisés :

L'ADIL vous apportera les conseils nécessaires pour l'étude de votre projet. CITIVIA vous accompagnera gratuitement pour le montage de votre dossier de demande de subvention avec des conseils techniques et la réalisation de votre évaluation énergétique.

### Pour quels projets de travaux ?

Un nouveau système de chauffage, un système de production d'eau chaude performant, une isolation des combles, des murs extérieurs ou intérieurs de votre logement, le remplacement de vos fenêtres...

La condition est d'obtenir un gain énergétique d'au moins 25 % pour les propriétaires occupants et d'au moins 35 % pour les propriétaires bailleurs.

Le guide « aides financières pour des travaux de rénovation énergétique dans des logements existants » de l'ADEME est [en ligne](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/documents/guide-pratique-aides-financieres-renovation-habitat-2020.pdf) : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/documents/guide-pratique-aides-financieres-renovation-habitat-2020.pdf>

## Pays d'art et d'histoire



Ce film vous présente le territoire, le patrimoine et les paysages du Pays d'art et d'histoire.

Venez le découvrir en suivant une visite guidée, les circuits du patrimoine ou l'application mobile 'Les voies du patrimoine'.

Ce film a été réalisé par la CCRG, en partenariat avec le Centre AudioVisuel du CCR Les Dominicains de Haute-Alsace. Les prises de vues et le montage ont été réalisés par Michel Kurst.

<https://youtu.be/PSHdIW0Ails>



Rencontre dans la salle du Conseil Municipal avec la section de Jungholtz de l'UNC pour une cérémonie de passation du drapeau de la section.

M. Gérard Hesse, porte parole de la section de l'UNC de Jungholtz, avant la passation du drapeau souhaite rappeler l'histoire de l'UNC, créée après la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

"En effet le 11 novembre 1918 est signé l'Armistice mettant fin à la guerre la plus effroyable que l'espèce humaine ait connue. ; 15 jours après l'Armistice, est créée l'Union Nationale des Combattants (UNC), association encouragée par Georges Clémenceau lui-même. L'UNC sera reconnue d'utilité publique en 1920, elle a d'emblée vocation à accueillir les anciens combattants mais aussi les veuves et orphelins de guerre.

Aumônier des soldats, le père Brottier donne à l'UNC sa raison d'être en demandant aux Poilus, une fois la paix revenue, de garder la fraternité qui s'était créée sur le front et d'appliquer leur devise "Toujours unis comme au front".

C'est lui qui insuffle à l'UNC les fondements spirituels, moraux, civiques et sociaux qui constituent aujourd'hui encore les valeurs de l'UNC :

- **Rassembler** les hommes et les femmes qui ont porté l'uniforme pour la défense de la France pendant les conflits ou au titre du service national, les veuves d'anciens combattants et les veuves et orphelins de guerre.
- **Maintenir** et développer les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité entre tous ceux qui ont participé à la défense de la patrie.
- **Agir** pour la défense les intérêts du monde combattant.
- **Contribuer** au devoir de mémoire et à la formation civique des jeunes générations.

- **Participer** à l'esprit de défense par son témoignage et ses réflexions.
- **Perpétuer** le souvenir des combattants morts pour la France.

Aujourd'hui pour commémorer il y a nous "les vieux schnocs" qui essayons de ne pas oublier ce qui s'est passé et tentons de passer ces témoignages aux plus jeunes. Il est important de faire comprendre aux jeunes qu'un conflit n'est pas une partie de jeu du club med ! un conflit engendre des problèmes, vole la jeunesse des soldats mais on oublie aussi que sur le quai de la gare au moment du départ du soldat, on laisse sur le quai une maman, une épouse, des parents, des enfants...

Il est donc primordial de commémorer nos soldats mais aussi de penser aux autres, à ceux qui restent sur le quai de la gare, et à ceux qui reviennent avec de lourds traumatismes.

M. Albert Marschal, membre de notre section UNC, racontait que sur toute sa compagnie seuls 12 soldats sont revenus du conflit en 1945.

La section UNC de Jungholtz faisait partie du sous groupe de l'arrondissement de Guebwiller lui-même sous la coupe du groupement départemental. La section est gérée comme une association, il faut donc au minimum un président, un trésorier, un secrétaire. Il se trouve que la section de Jungholtz, suite au décès de M. Alfred Tschaen, son président, s'est trouvée sans relève. La moyenne d'âge des membres de la section de Jungholtz est de 87 ans et aucun n'a souhaité s'engager pour prendre de nouvelles

responsabilités.

La décision d'arrêter la section UNC de Jungholtz n'était pas simple, elle a été prise après un référendum.

Il fallait donc trouver une solution pour la pérennité du drapeau.

Solution 1 - rendre le drapeau au groupement ou au sous groupement. Mais là aussi l'avenir est incertain, le réservoir actuel des membres adhérents à l'UNC est le contingent issu de la guerre d'Algérie environ une vingtaine de "jeunes" de Jungholtz en faisait partie.

Solution 2 - remettre le drapeau à la commune, et Monsieur le Maire a accepté de prendre en charge ce drapeau. Tous les membres de l'UNC Jungholtz l'en remercie vivement.

La section UNC de Jungholtz est honorée de l'accord de la municipalité de prendre en charge ce drapeau."

Monsieur le Maire assure les membres de l'UNC de son engagement à mettre ce drapeau à l'honneur. Un drapeau, aux couleurs, bleu-blanc-rouges, que nous garderons jalousement en songeant à ce qu'il représente : symbole de ralliement, symbole de la liberté, de l'égalité et de la fraternité et sous lequel nous pourrions continuer à nous rassembler pour pérenniser le souvenir de tous nos concitoyens qui ont fait le sacrifice de leur vie.



Le porteur drapeau, André Seilnacht, remet officiellement le drapeau à Monsieur le Maire.

# État Civil

## ► Grands Anniversaires (70 ans et plus)

	Nom	Prénom	Date de naissance
Novembre	ALTHEIMER	Dominique	13/11/1948
	APPELSHAUSER	Edmond	24/11/1929
	APPELSHAUSER née MOUREY	Josiane	02/11/1937
	BURGER née GAUGLER	Blanche	06/11/1949
	GONCALVES née DE ARAUJO	Lucinda	02/11/1950
	GUEBEL née TSCHAEN	Jeanne	30/11/1935
	HERTRICH née OHLMANN	Brigitte	18/11/1944
	KILLY	Jean-Claude	11/11/1945
	MEYER née DANIAUD	Brigitte	04/11/1948
	ROSEMARY	Julien	08/11/1937
Décembre	WICKY née GERRER	Georgette	14/11/1947
	BERBETH née MEYER	Béatrice	21/12/1950
	BIHRY	René	10/12/1929
	ERISMANN	Jean-Louis	15/12/1946
	FEDER née ARNOLD	Madeleine	27/12/1929
	LAUCHER	Marcel	06/12/1939
	LAUCHER	Pierre	28/12/1942
	LEDERMANN	Gilbert	09/12/1942
	ROTOLO	Marie Claire	01/12/1945
	SCHILLING	Marie	03/12/1938
Janvier	BRUCKER née KLEIN	Marie-Louise	29/01/1942
	FEY	Harald	15/01/1941
	HEINRICH	Marcel	07/01/1945
	ISSLER née BLUEM	Marie	25/01/1947
	KIHL née OSWALD	Marie Antoinette	13/01/1946
	MISTLER	Auguste	24/01/1926
	RISSER née LOOS	Marie	15/01/1937
	ROSIER	Nedka	11/01/1941
	ROUSSEAU	Paul	20/01/1948
	SCHLURAFF	Gilbert	16/01/1948
SEILNACHT	André	29/01/1940	
STOECKLE née KAPFER	Marie	29/01/1939	
SUTTER	Béatrice	18/01/1949	
WIMMER	Jean Marie	08/01/1950	

Si vous constatez un oubli ou que vous ne souhaitez pas qu'une information relative à un événement d'état civil apparaisse dans le bulletin municipal, n'hésitez pas à le signaler (de préférence par écrit) afin que nous puissions en tenir compte.



"Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants."

Jean d'Ormesson

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris la disparition :

- le 29 septembre 2020, à l'aube de ses 71 ans, de **Monsieur Daniel Marzolf** - Maire de 2001 à 2003 et conseiller municipal de 1995 à 2001.  
*Le maire et le conseil municipal lui rend hommage pour tous les services accomplis et nous sommes reconnaissants pour tout ce qu'il a apporté à notre commune.  
Nous transmettons toutes nos sincères condoléances à sa famille dans la peine.*
- et en cette fin de mois d'octobre, la disparition à l'aube de ses 80 ans de **Monsieur André Mary** - Adjoint au Maire de 1983 à 1989 et conseiller municipal.  
*Nous nous joignons à la douleur de la famille et l'assurons de tout notre soutien dans cette épreuve difficile.*

## Agenda

### ► Report des manifestations

En raison de la situation sanitaire, la quasi-totalité des manifestations ont été reportées à l'année 2021. Les dates exactes seront communiquées ultérieurement.

### ARMISTICE - 11 NOVEMBRE 2020

Commémoration de la Victoire, de la Paix et d'Hommage à tous les morts pour la France.

Une cérémonie qui revêt cette année une dimension particulière en marquant le 100<sup>e</sup> anniversaire du choix du Soldat inconnu mais qui compte tenu de la situation liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement s'est déroulée sans public, en format réduit, sans la présence de la population, des autorités civiles et militaires.



Lundi	9h à 12h	17h à 18h
Mardi	9h à 12h	-
Jeudi	-	14h à 16h

### MAIRIE - HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Permanence des élus **lundi de 18 à 20h** ou sur rendez-vous  
Téléphone 03 89 62 22 11 - @ mairie.jungholtz@wanadoo.fr